

APPENDICE
(Voir page 10019)

DÉCLARATION SUR LES SOMMES REQUISES POUR LES TRAITEMENTS DE LA MI-NOVEMBRE

GÉNÉRALITÉS

La présente déclaration sur les sommes requises pour les traitements de la mi-novembre comporte deux parties: l'une porte sur les 15 crédits auxquels on a pourvu par le crédit n° 15 du ministère des Finances, et l'autre a trait aux crédits où il y avait assez de fonds.

Le total des montants indiqués dans les deux parties comme constituant les exigences de la paye de la mi-novembre s'élève à \$55,-830,738, ce qui représente la plus récente estimation de ces exigences. Ce montant est inférieur à celui de \$60,175,000, mentionné à la Chambre le 15 novembre et qui avait été obtenu en prenant la moitié de la paye globale du mois d'octobre.

TABLEAU A

Voici les crédits où il n'y avait pas assez de fonds pour la paye de la mi-novembre et pour lesquels un virement de fonds du crédit n° 15 du ministère des Finances a été autorisé:

	Montant estimatif requis pour la paye de la mi- novembre	Solde requis	Transfert du crédit n° 15 du minist- ère des Finances
Auditeur général			
Crédit 1	53,000	52,350	53,000
Finances			
Crédit 1	190,000	118,800	120,000
Pêcheries			
Crédit 1	45,000	9,013	15,000
Santé nationale et Bien-être social			
Crédit 1	101,200	18,812	30,000
Crédit 30	177,200	90,032	120,000
Crédit 40	247,300	189,849	199,500
Travaux publics			
Crédit 1	454,800	175,600	240,000
Crédit 35	105,000	41,871	75,000
Secrétariat d'État			
Crédit 1	19,100	19,100	20,000
Crédit 10	95,000	41,000	45,000
Crédit 15	37,500	36,765	40,000
Solliciteur général			
Crédit 15 (GRC)	1,826,000	708,485	1,120,000
Commerce			
Crédit 10	16,450	16,450	20,000
Crédit 20	96,400	17,000	17,000
Transports			
Crédit 80	40,900	40,900	45,000

Remarque: Les écarts entre les montants des colonnes 2 et 3 s'expliquent du fait qu'on n'a pu déterminer exactement les montants requis et les soldes nécessaires pour le 9 novembre. Il a été impossible dans certains cas d'obtenir à temps tous les chiffres voulus des bureaux régionaux et, dans tous les cas, les chiffres indiqués dans la colonne 3 représentent la meilleure estimation possible au 9 novembre, tandis que les chiffres de la colonne 2 proviennent des renseignements obtenus au 15 novembre.

TABLEAU B

Voici les crédits des ministères pour lesquels seulement des crédits provisoires avaient été approuvés, mais qui possédaient les fonds nécessaires pour la paye de la mi-novembre:

Ministère et crédit	Montant estimatif requis pour la paye de la mi- novembre
Agriculture	
Crédit	
1 Administration centrale	140,000
5 Recherches—Admin.	1,100,000
15 Production et marchés— Admin.	114,800
20 Animaux et produits ani- maux—Admin.	205,000
30 Végétaux et produits vé- gétaux—Admin.	255,000
40 Hygiène vétérinaire— Admin.	555,000
50 Commission des grains— Admin.	177,000
55 Travaux d'irrigation— Admin.	231,000
Commission de contrôle de l'énergie atomique	
Crédit	
1 Administration	6,500
Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion	
Crédit	
1 Traitements et autres dépenses	13,700
Directeur général des élections	
Crédit	
1 Traitements et autres dépenses	5,800